



ÉTAULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le JEUDI 30 AVRIL**
En exercice : 23 le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
Présents : 20 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30,
Votants : 22 sous la **présidence de Sylvie TURPIN, 1^{ère} adjointe.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **23 avril 2026**

Présents :

BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne, COTTIN Pierre,
 BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, JEUNESSE André, BOITIER Jean-Louis,
 DUJARRIC DE LAGARDE Irène, LEQUES Thierry, ARRIVÉ Hervé, FATRAS Christian,
 de LACOUR SUSSAC Hugues, JOUINOT Sophie, ROBERT Nathalie, BOUCHALAIS-COUZON Cristelle,
 AUDEBERT Délizia, ROMPILLON Nelly, ULYSSE Karine, ROHRIG Thomas, RECOUVREUR Anaïs,
 BAUDIT Mathis

Absent(s) : RECOUVREUR Anaïs

Absent(s) avant donné pouvoir : BARRAUD Vincent à TURPIN Sylvie, LEQUES Thierry à GAGNADRE Josselyne

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme par 22 voix

MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Suivant l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales, le maire étant empêché, il est remplacé dans ses fonctions par la première adjointe Sylvie TURPIN, cette dernière assure notamment la présidence de séance de la présente réunion.

DE 039 - 2026/04-014 DÉSIGNATION DES « RÉFÉRENTS TEMPÊTE »

L'association des maires en partenariat avec Enedis a initié en 2009 un dispositif « référent tempête » qu'il convient d'actualiser suite aux élections municipales.

Il convient de nommer les référents Tempête.

Une liste de candidats est présentée :

- liste « Toujours Unis pour Étaules »

Daniel MOTARD et Jean-Jacques GAURIVEAUD

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE,
 0 ABSTENTION**

➤ **DÉSIGNE Daniel MOTARD et Jean-Jacques GAURIVEAUD référents tempête**



Pour extrait conforme

La 1^{ère} adjointe, Sylvie TURPIN.

Le secrétaire, Daniel MOTARD